



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2660

OBJET

**Approbation des projets des zonages d'assainissement avant enquête
publique pour la commune de MONTAUT**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq du mois de septembre, de 17 h 00 à 19 h00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Henri BENABENT, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRÉ, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Michel SOLER, Christine TÉQUI, Pierre VIEL

EXCUSÉS :

Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Francis MAGDALOU, Alain MAYODON, Jean-Claude SERRES, André VIDAL

ABSENTS :

Raymond BERDOU, Christian LOUBET

PROCURATIONS :

Daniel BESNARD

donne pouvoir à

Jérôme BLASQUEZ

Francis MAGDALOU

donne pouvoir à

Christine TÉQUI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le SMDEA exerce la compétence en matière d'assainissement sur la commune de Montaut, depuis le 5 juillet 2005.

Que le SMDEA est seul compétent pour la mission d'assainissement dans cette commune ;

Que le SMDEA a lancé la réalisation du schéma directeur d'assainissement en 2020 ;

Considérant qu'un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions a été élaboré, afin de pallier aux dysfonctionnements constatés ;

Sachant que le zonage d'assainissement des eaux usées a été révisé en prenant en compte les contraintes naturelles, techniques et d'urbanisation et que ce projet de zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique.

Considérant qu'il est essentiel de réhabiliter et d'augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration de Montaut bourg et de renouveler la STEP du Crieu trop vétuste.

Oui l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ledit zonage d'assainissement.

- **AUTORISE,**
Madame la Présidente, à signer tous les documents y afférent.

**La Présidente du SMDEA,
Christine TÉQUI**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke, likely representing the name Christine Téqui.